



COMMUNIQUE

Les Commissaires, réunis en session plénière ordinaire ce jeudi 23 septembre 2021, ont accueilli avec grand intérêt l'Ordonnance N°21/003/PRG/CNRD/SGG du 21 septembre 2021 par laquelle le Président du CNRD, Président de la République, Chef de l'Etat, Colonel Mamady DOUMBOUYA, a habilité la Haute Autorité de la Communication (HAC) à poursuivre ses activités de régulation en veillant au respect par les organes de presse des obligations prévues par les lois et règlements en matière de communication.

Les commissaires saisissent cette opportunité pour remercier le CNRD et son Président pour cette décision.

Ils assurent le CNRD de leur volonté d'accompagner une transition apaisée telle que formulée par les nouvelles autorités et l'ensemble du peuple de Guinée.

La HAC informe les associations de presse, les patrons de presse, les journalistes et tous les usagers de la Communication de la reprise effective de ses activités.

Par la même occasion, elle entend rencontrer très prochainement les associations de presse et les patrons de presse pour échanger sur la conduite à tenir par les journalistes pendant la transition pour préserver la quiétude sociale et la cohésion nationale.

La HAC décide, en conséquence, de la poursuite de la production et de la distribution de la carte de presse professionnelle aux ayants droit.

Elle demande aux journalistes de la presse étrangère se trouvant sur le territoire à se rapprocher de l'Institution en vue d'obtenir l'accréditation indispensable à toute couverture médiatique.

Par ailleurs, la HAC demande aux journalistes de privilégier, plus que par le passé, un traitement professionnel de l'information en tenant compte des exigences d'une transition apaisée.

Conakry, le 23 septembre 2021

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président



Boubacar Yacine DIALLO